

*Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet*

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE LOTBINIÈRE  
MUNICIPALITÉ DE DOSQUET**

Séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue le mardi, 6 octobre 2020, tenue exceptionnellement à huis clos, au local de la salle multifonctionnelle à 19h30, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Les conseillères et les conseillers :

Présents : Sylvain Dubé  
Mathieu Bibeau  
Brigitte Poulin  
Michel Moreau  
Claude Lachance  
Carole Desharnais

Assistance : 0

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur Yvan Charest, maire et président d'assemblée.

Madame Jolyane Houle, directrice générale est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie de projet du procès-verbal ont été remis 72 heures avant la journée de cette séance.

La séance est ouverte à 19h30.

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2020.**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er septembre 2020.
3. Dépôt du rapport financier et adoption des comptes à payer, dépôt du journal des déboursés et du journal des salaires du mois d'août 2020.
4. Travaux centre social. (problème d'égouts)
5. Chalet de l'île.
6. Ressource humaine en voirie.
7. Urbanisme.

## *Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet*

8. Systèmes d'alarme.
9. Règlement entente promoteur.
10. Déclaration des intérêts pécuniaires.
11. Installations septiques en périmètre urbain.
12. Déneigement des cours.
13. Traitement des eaux usées. (enregistreur et automate)
14. Conformité des traverses, Club Lystania.
15. Mise en commun en loisirs.
16. Programmation taxe d'accise.
17. Rue Mailloux.
18. Piste cyclable.
19. Enseigne numérique.
20. Divers :
  - 1) Service incendie.
  - 2) Dosquet tout horizon.
  - 3) Maison des Jeunes.
  - 4) MADA.
  - 5) Tenue des activités (Noel, arrivants, enfants).
  - 6) Armoire bibliothèque.
21. Période de questions.
22. Fin de la séance.

20-10-9006

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Sylvain Dubé, **APPUYÉ** par Madame Carole Desharnais **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER** l'ordre du jour de cette séance ordinaire, tel que présenté et, en conséquence il demeure ouvert, à toute modification.

Adoptée

*Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet*

20-10-9007

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER SEPTEMBRE 2020.**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er septembre 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Monsieur Sylvain Dubé, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> septembre 2020 avec modification proposée.

Adoptée

20-10-9008

**DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER, ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DÉPÔT DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET DU JOURNAL DES SALAIRES DU MOIS D'AOÛT 2020.**

Le journal des déboursés numéro 873 au montant de 38 168,93\$, le numéro 874 au montant de 87 944,91\$, le numéro 875 au montant de 43 144,00\$, le numéro 876 au montant de 1 893,07\$, le numéro 877 au montant de 7 003,41\$, le numéro 878 au montant de 878, le numéro 879 au montant de 13 280,42\$, le numéro 880 au montant de 11 782,95\$ et le journal des salaires au montant de 30 008,91\$ pour le mois d'AOÛT 2020 ont été déposés au conseil. Chaque membre en a reçu copie ainsi qu'une copie de la liste des comptes à payer.

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Desharnais, APPUYÉE par Madame Brigitte Poulin, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE les comptes à payer au montant de 37 272,99\$\$ soient adoptés et payés tels que déposés, et d'autoriser la trésorière à payer les engagements de crédit à même les fonds de la Ville de Dosquet et QUE le rapport financier du 31 AOÛT 2020 soit et est déposé.

Adoptée

*Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet*

**20-10-9009**

**CHALET DE L'ÎLE.**

ATTENDU QUE le bâtiment du chalet de l'île situé sur un lot appartenant à la municipalité engendre certaines problématiques d'occupation;

ATTENDU QU'il a été construit de façon bénévole et que suite à quelques appels des conseils municipaux, il n'y a plus de bénévoles intéressés à s'occuper de la gestion et l'entretien de ce bâtiment;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Monsieur Michel Moreau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DE se départir du bâtiment du chalet de l'île et de l'offrir aux citoyens via le bulletin municipal afin qu'il soit parti avant le 31 décembre 2020.

Adoptée

**20-10-9010**

**RESSOURCE HUMAINE EN VOIRIE.**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Sylvain Dubé, APPUYÉ par Madame Brigitte Poulin, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DE procéder à l'embauche de Éric Lebeuf à titre de responsable aux infrastructures et que ce dernier sera à l'échelon 6 de la politique de gestion des conditions de travail.

Adoptée

**20-10-9011**

**ATTEINTE AUX POUVOIRS DE ZONAGE DES MUNICIPALITÉS ET À LA CAPACITÉ DES CITOYENS DE SE PRONONCER SUR LA RÉGLEMENTATION DE LEUR MILIEU DE VIE.**

CONSIDÉRANT l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements

## *Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet*

d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);

**CONSIDÉRANT** que cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés;

**CONSIDÉRANT** que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;

**CONSIDÉRANT** que le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrite dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**CONSIDÉRANT** l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

**CONSIDÉRANT** qu'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;

**CONSIDÉRANT** que cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016;

**CONSIDÉRANT** que cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;

## *Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet*

**CONSIDÉRANT** l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi;

Il est proposé par Monsieur Claude Lachance, appuyé par Monsieur Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité;

Que le conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;

Que le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité;

Que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M<sup>me</sup> Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, M<sup>me</sup> Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, M<sup>me</sup> Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, M<sup>me</sup> Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;

Que copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région.

Adoptée

*Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet*

**20-10-9012**

**SYSTÈME D'ALARME.**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance APPUYÉ par Monsieur Mathieu Bibeau ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le contrat d'uniformisation et de branchement pour le côté caserne soit donné à Système Sécurité Concept au montant de 1 450,00\$ avant taxes et plus le tarif horaire.

Adoptée

**20-10-9013**

**RÈGLEMENT ENTENTE PROMOTEUR.**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Monsieur Claude Lachance ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DE mandater Me Beauchemin pour effectuer la révision du règlement de l'entente promoteur jusqu'à un maximum de 5 000,00\$ avant taxes.

Adoptée

**20-10-9014**

**DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES.**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, APPUYÉ par Monsieur Sylvain Dubé ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE les déclarations d'intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil soient et ont été déposés.

Adoptée

**20-10-9015**

**OCTROI DE CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES COURS.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des prix à différents fournisseurs potentiels, pour le déneigement des différentes cours et accès à maintenir dégagés, tel que voici;

*Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet*

**Option 1 : Puits de pompier**

<b>Entreprise</b>	<b>Montant avant taxes</b>	<b>Spécificités</b>
Forfait Moreau	-----	
René Houde	7 800.00\$	

**Option 2 : Caserne, cour de l'école, chalet des loisirs**

<b>Entreprise</b>	<b>Montant avant taxes</b>	<b>Spécificités</b>
Forfait Moreau	3 800.00\$	
René Houde	-----	

**Option 3 : Bureau municipal/ Bureau de poste**

<b>Entreprise</b>	<b>Montant avant taxes</b>	<b>Spécificités</b>
Forfait Moreau	800.00\$	
René Houde	900.00\$	

**Option 4 : Cour rang 4 pour la virée**

<b>Entreprise</b>	<b>Montant avant taxes</b>	<b>Spécificités</b>
Forfait Moreau	-----	
René Houde	380.00\$	

**Option 5 : Salle multifonctionnelle**

<b>Entreprise</b>	<b>Montant avant taxes</b>	<b>Spécificités</b>
Forfait Moreau	2 250.00\$	
René Houde	3 600.00\$	

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Madame Brigitte Poulin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'Octroyer le contrat de déneigement des cours municipales selon cette répartition :

- Option 1 : René Houde
- Option 2 : Forfait Moreau
- Option 3 : Forfait Moreau
- Option 4 : René Houde
- Option 5 : Forfait Moreau

Adopté



*Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet*

**20-10-9016**

**TRAITEMENT DES EAUX USÉES.**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Monsieur Michel Moreau ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'octroyer un contrat à Xylem d'un montant de 1250.00\$ avant taxes pour un entretien annuel préventif sur les pompes du système de traitement des eaux usées ainsi que l'achat de trois systèmes de débordements au montant de 5 100,00\$ plus des frais de manutention de 193,73\$.

Adoptée

**20-10-9017**

**TRAITEMENT DES EAUX USÉES.**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Sylvain Dubé, APPUYÉ par Monsieur Claude Lachance ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'octroyer un contrat à Automatisation JRT pour le remplacement des trois systèmes d'automate pour un montant évalué à 15 090,00\$ payable à même le budget courant du traitement des eaux usées.

Adoptée

**20-10-9018**

**TRAITEMENT DES EAUX USÉES.**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Sylvain Dubé, APPUYÉ par Monsieur Michel Moreau ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'acheter du sulfate ferrique au montant de 1560,00\$ plus les frais de transport et désinfection avant taxes auprès de Chemco.

Adoptée

**20-10-9019**

**CONFORMITÉ DES TRAVERSES, CLUB LYSTANIA.**

ATTENDU QUE le Club Lystania a déposé le trajet des traverses de motoneiges prévues sur notre territoire;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, APPUYÉ par Monsieur Michel Moreau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité de Dosquet atteste la conformité des traverses de motoneige déposées par le Club Lystania.

Adoptée

*Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet*

20-10-9020

**MISE EN COMMUN LOISIRS.**

ATTENDU QUE la municipalité de Dosquet a déposé une demande d'aide financière au Programme d'aide pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures de services et d'activités en milieu municipal pour l'embauche d'une ressource en loisirs partagée avec les municipalités de Dosquet et de Val-Alain;

ATTENDU QUE, dans une lettre datée du 27 novembre 2018, la municipalité de Val-Alain nous informait de son retrait à la demande d'aide financière;

ATTENDU QUE les municipalités de Joly et Dosquet ont tenté de remplacer la municipalité de Val-Alain par une autre mais que le projet a avorté et qu'elles ont donc le désir de poursuivre le projet ensemble;

ATTENDU QUE différents contextes durant le parcours ont fait en sorte que les municipalités demandent une prolongation de délai au 31 décembre 2021 pour mener à terme le projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Claude Lachance, appuyé par Madame Carole Desharnais et résolu unanimement de poursuivre les démarches pour la demande d'aide financière et l'embauche d'une ressource en loisirs avec la municipalité de Joly et ce jusqu'au 31 décembre 2021.

.Adoptée

20-10-9021

**PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2019-2023.**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'Appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale

## *Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet*

qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST RÉSOLU par Monsieur Sylvain Dubé, APPUYÉ par Madame Brigitte Poulin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adoptée

*Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet*

**20-10-9022**

**RUE MAILLOUX.**

ATTENDU QUE lors des travaux de réfection de la rue Mailloux, une portion a démontré de l'instabilité au sol et qu'il a été proposé de corriger cette défaillance par la pose d'une membrane;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Madame Brigitte Poulin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'accepter l'extra au contrat des Entreprises Lévisiennes pour un montant approximatif de 1500,00\$ avant taxes pour la fourniture et la pose de membrane.

Adoptée

**20-10-9023**

**PISTE CYCLABLE.**

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Desharnais, APPUYÉE par Madame Brigitte Poulin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'entériner les dépenses reliées à des correctifs de chaussée sur la piste cyclable au montant de 4 041,25\$ avant taxes auprès de Excavation Alex Martineau Inc.

Adoptée

**20-10-9024**

**ENSEIGNE NUMÉRIQUE.**

ATTENDU QUE le système de gestion des annonces de l'enseigne numérique était désuet et que la compagnie propose un nouveau logiciel qui limitera les problèmes d'affichage connus dans les derniers mois;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par madame Brigitte Poulin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'octroyer un contrat à Libertévision inc. pour un montant de 1 492,50\$ pour la modification du logiciel de gestion de l'enseigne numérique.

Adoptée

**20-10-9025**

**BESOIN DE FORMATION POUR LES POMPIERS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE.**

**Attendu que** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de

## *Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet*

formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**Attendu que** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**Attendu qu'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2020;

**Attendu que** ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence

**Attendu que** ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**Attendu que** la municipalité de Dosquet désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**Attendu que** la municipalité de Dosquet prévoit la formation de 4 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**Attendu que** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Lotbinière en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Monsieur Claude Lachance et appuyé par Madame Carole Desharnais et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Lotbinière

Adoptée

*Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet*

**20-10-9026**

**MAISON DES JEUNES.**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, APPUYÉ par Madame Carole Desharnais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'octroyer un montant de 500,00\$ à la maison des Jeunes de Dosquet pour la réalisation d'un îlot paysager dédié en leur honneur.

Adoptée

**DIVERS :**

- 1) Service incendie : rés 20-10-9025
- 2) Dosquet tout Horizon :
- 3) Maison des Jeunes : rés. 20-10-9026
- 4) MADA :
- 5) Tenue des activités :
- 6) Armoire bibliothèque :

**PÉRIODE DE QUESTIONS :**

**20-10-9027**

**FERMETURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Madame Carole Desharnais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la séance soit levée à 21h45.

Adoptée

**ATTESTATION**

La directrice générale certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées et approuvées par le Conseil de la susdite municipalité.

\_\_\_\_\_  
Directrice générale

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Directrice générale